

Le dossier de demande au complet avec tous les justificatifs doit être envoyé par courrier postal à :

**Mairie de Noisy-le-Sec – Direction de la
Proximité Urbaine 1 place du Maréchal Foch
93130 Noisy-le-Sec**

Le dossier peut aussi être déposé dans la boîte
aux lettres située au centre
administratif, 1 rue de Chaâlons

Formulaire de demande d'attribution d'une aide financière aux habitants de Noisy-le-Sec pour l'achat d'un vélo mécanique ou d'un VAE et accessoires de sécurité selon liste jointe, ou d'accessoires seuls.

Achat neuf et d'occasion et demande effectuée après le 1^{er} janvier 2021.

Conformément à la délibération n° 2021/07-01 du Conseil Municipal de la Ville de Noisy-le-Sec du 8 juillet 2021 relative à la mise en place d'une aide financière de la commune pour l'achat sur l'année 2021 d'un vélo mécanique neuf ou d'occasion, ou d'accessoires de sécurité seuls neufs ou d'occasion ou d'un vélo à assistance électrique neuf.

Prière de vous adresser directement à Ile-de-France Mobilités si vous avez acheté (quelque soit vos ressources):

- Un vélo cargo neuf avec ou sans assistance électrique
- Un vélo pliant neuf avec ou sans assistance électrique
- Un vélo classique à assistance électrique neuf si votre revenu fiscal de référence par parts est strictement supérieur à 13 489 €
- Un vélo adapté neuf pour personne à mobilité réduite

Votre demande d'aide doit être adressée à la Ville de Noisy-le-Sec uniquement si vous avez acheté :

- Un vélo mécanique sans assistance électrique
- Des accessoires de sécurité

Si votre revenu fiscal de référence par parts est inférieur ou égal à 13 489 € et si vous avez acheté :

- Un vélo classique à assistance électrique neuf, envoyer d'abord votre demande à la Ville de Noisy-le-Sec
- Après obtention de l'accord de la Ville, vous pourrez déposer une demande auprès de l'Agence de service et de paiement afin de bénéficier du bonus écologique national et auprès d'Ile-de-France Mobilités afin de bénéficier de leur complément d'aide si vous y êtes éligible.

<https://www.asp-public.fr/bonus-velo-assistance-electrique>

www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/vae-aide-achat-500-euros

Liste des accessoires subventionnés dans le cadre de l'aide à l'achat d'accessoires de sécurité, d'un vélo ou d'un VAE :

- Accessoires antivol (cadenas antivol en U, antivol roues AV et AR, marquage par gravage Bicycode)
- Casque
- Gilet de haute visibilité
- Klaxon / sonnette
- Dispositif d'éclairage
- Porte-bagage (avant ou arrière)
- Rétroviseur
- Ecarteur de danger (garde-distance)
- Siège enfants

Cadre réservé à l'administration

N° de demande : Revenu fiscal de référence :
Date de réception : Nombre de parts :
Prix d'achat du matériel : € TTC Catégorie fiscale : 1' 2' 3' A
Date d'achat du matériel : **Montant de l'aide financière** : €
▪ Type de matériel acheté : Vélo mécanique Avec accessoires VAE Accessoires seuls
Observations :

Identité du demandeur – A compléter par le demandeur

Le bénéficiaire de l'aide est une personne physique majeure résidant à Noisy-le-Sec, pas une personne morale.

NOM (nom figurant sur la facture d'achat) :
Prénom : Madame Monsieur
E-mail personnel :
Téléphone (horaires de bureau) : Quartier :
Adresse personnelle complète :

Si nécessaire préciser votre n° de résidence ou n° d'appartement :

Nom(s), Prénom(s), âge(s) du (des) bénéficiaire(s) au sein du foyer (si différent(s) du demandeur légal de l'aide) :

Engagement – A compléter par le demandeur

Je certifie sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier, ainsi que la sincérité des pièces jointes. Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la demande et la restitution de l'aide financière ;
- avoir pris connaissance de la totalité de la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux habitants de Noisy-le-Sec pour l'achat d'un vélo mécanique ou d'accessoires de sécurité seuls neufs ou d'occasion ou d'un vélo à assistance électrique neuf ;
- m'engager à ne percevoir une ou plusieurs aide(s) financière(s) de la part de la Ville de Noisy-le-Sec dans la limite du nombre de personnes rattachées à mon foyer fiscal (domicile avec le même nom de famille ou la même adresse ou le même avis d'imposition) pour la durée de la convention (3 ans), et à ne pas revendre le matériel acheté grâce au dispositif, sous peine de devoir restituer l'aide financière à la ville.

Signature du demandeur :

Fait le à :

Coller ou scotcher ici votre RIB

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR - Tous les documents doivent être au nom du demandeur

L'aide est conditionnée par le dépôt, au plus tard le 31/12/2021, du dossier complet (formulaire et convention) avec la totalité des pièces justificatives, puis après éligibilité par la signature de la convention.

La recevabilité de votre demande sera examinée dans les meilleurs délais :

- Si votre demande est éligible et votre dossier complet, un accord écrit vous sera notifié par courrier. L'aide financière sera alors versée après notification de l'accord.
- Si la demande ne répond pas aux conditions d'éligibilité, vous recevrez un courrier de refus.
- Si le dossier est incomplet, il vous sera renvoyé pour être complété.

- Le formulaire de demande et d'engagement sur l'honneur**, ci-joint, daté et signé.
- Un exemplaire de la convention** ci-jointe, complétée (coordonnées), datée et signée.
- Une copie de la facture d'achat du matériel neuf ou d'occasion** au nom du demandeur, postérieure au 1^{er} janvier 2021 (Attention : **pas de ticket de caisse**). Deux factures séparées l'une pour le vélo et l'autre pour les accessoires sont acceptées. Conformément à l'article 1343-5 du Code civil issu de l'ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016, la facture devra être établie en euros et rédigée en langue française ou avoir été traduite par un traducteur assermenté. La facture doit comporter la nature de l'achat et les éventuels accessoires achetés (casque, antivol, ...), la date d'achat et les références du vendeur.
- Une copie du certificat d'homologation pour vélo mécanique** : Ne sont éligibles à l'aide financière que les vélos mécaniques accompagnés d'un certificat d'homologation remis par le vendeur, selon la norme **NF EN ISO 4210** (décret n° 2016-364 du 29 mars 2016).
- Une copie du certificat d'homologation pour un VAE** : Ne sont éligibles à l'aide financière que les vélos à assistance électrique accompagnés d'un certificat d'homologation remis par le vendeur, selon la norme **NF EN 15194**. Ne sont pas financés les deux-roues motorisés, les trottinettes, les gyropodes et leurs déclinaisons.
- Une copie de l'intégralité de l'avis d'imposition de 2020 sur les revenus de l'année 2019**, au nom du demandeur (ou des parents pour les enfants majeurs et/ou mineurs à charge), **mentionnant le revenu fiscal de référence et le nombre de parts**. Ce document permettra de calculer le montant de l'aide. Son défaut de production entraînera systématiquement le rejet du dossier.
- Une copie de l'acte de naissance ou du livret de famille** au nom du demandeur pour les enfants majeurs et/ou mineurs encore à la charge des parents.
- Une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du demandeur** : taxe d'habitation ou taxe foncière, facture de téléphone fixe (pas de facture de téléphone mobile), abonnement internet, eau, électricité, gaz, quittance d'assurance de logement. Aucune attestation d'hébergement ne sera acceptée, sauf pour les enfants majeurs et/ou mineurs hébergés à Noisy-le-Sec chez un parent (limité aux grands-parents et parents). Une attestation sur l'honneur de l'hébergeur sera alors exigée avec une copie de sa carte d'identité et d'un justificatif de domicile.
- Un RIB** au nom du demandeur (**A coller ou à scotcher dans la zone réservée**)
- Une copie de la carte d'identité** pour les demandes d'aides à destination des mineurs inclus au sein du foyer fiscal pour lequel est formulé une demande.

Précisions importantes :

Dans la mesure du possible, veiller à bien établir un seul dossier par foyer fiscal où figure le nom du/des demandeur(s) (même foyer fiscal). Il sera traité sur la durée de la convention (3 ans).

Gestion de vos données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par la commune de Noisy-le-Sec, à des fins de gestion du dispositif d'aides à l'achat de vélos mécaniques, électriques et d'accessoires de sécurité.

Le traitement de ces données personnelles permet à la MAIRIE DE NOISY-LE-SEC de contacter les Noiséens souhaitant obtenir une aide financière pour l'achat d'un vélo mécanique ou d'un VAE ou d'accessoires de sécurité selon liste jointe. Les destinataires des données sont la direction de la proximité urbaine et la direction des finances. Les données collectées sont conservées pendant 3 mois puis seront détruites.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez exercer votre droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité et d'effacement des données. Vous pouvez exercer votre droit par courrier à Monsieur le Maire, 1 place du Maréchal Foch ou par e-mail à dpo@noisysesec.fr. Pour plus d'information, vous pouvez consulter les mentions légales sur le site internet de la ville www.noisysesec.fr